

Force conjointe du G5 Sahel : perspective stratégique sur l'appropriation sécuritaire par les Etats sahéliens

dimanche 20 mai 2018, par [Djiby SOW](#)

Citer cet article / To cite this version :

[Djiby SOW](#), **Force conjointe du G5 Sahel : perspective stratégique sur l'appropriation sécuritaire par les Etats sahéliens**, *Diploweb.com : la revue géopolitique*, 20 mai 2018.

Hum... Vous semblez apprécier le DIPLOWEB.COM. Nous vous en remercions et vous invitons à participer à sa construction.

Le DIPLOWEB.COM est LE media géopolitique indépendant en accès gratuit, fondé en l'an 2000. Nous vous proposons de participer concrètement à cette réalisation francophone de qualité, lu dans 190 pays. Comment faire ? Nous vous invitons à verser un "pourboire" (tip) à votre convenance via le site <https://fr.tipeee.com/diploweb> . Vous pouvez aussi rédiger un chèque à l'ordre du DIPLOWEB.COM et l'adresser à Diploweb.com, Pierre Verluise, 1 avenue Lamartine, 94300, Vincennes, France. Ou bien encore faire un virement bancaire en demandant un RIB à l'adresse expertise.geopolitique@gmail.com.

Avec 5 000€ par mois, nous pouvons couvrir nos principaux frais de fonctionnement et dégager le temps nécessaire à nos principaux responsables pour qu'ils continuent à travailler sur le DIPLOWEB.COM.

Avec 8 000€ par mois, nous pouvons lancer de nouveaux projets (contenus, événements), voire l'optimisation de la maquette du site web du DIPLOWEB.COM.

Cette étude inédite présente le concept stratégique de la FC-G5S comme une concession au réalisme, puis le G6 du Sahel ou l'interdépendance stratégique franco-sahélienne. Cette page présente d'abord une synthèse de l'étude, puis l'étude complète au format PDF.

SYNTHÈSE

Le 6 février 2017, les États du G5 Sahel ont lancé une force conjointe de 5000 hommes (la « FC-G5S » ou la « Force ») mandatée pour lutter contre le terrorisme, le trafic de drogue et le trafic d'êtres humains. La FC-G5S est dotée d'un concept d'opérations dual et évolutif dont la première phase consiste en la sécurisation des espaces transfrontaliers de l'espace G5. Ce volet procède de cinq (5) années d'opérations militaires conjointes transfrontalières (OMCT) avec la France, dans le cadre du partenariat militaire conjoint transfrontalier (PMCT). Dans une seconde phase peu élaborée, la FC-G5S devrait muter en une force d'intervention antiterroriste appelée à conduire des opérations dans d'autres zones de l'espace G5.

Les représentations de la FC-G5S dans la littérature oscillent entre la conception d'une création française et celle d'une initiative si authentiquement sahélienne que parler d'appropriation dans le contexte de son opérationnalisation relèverait du fallacieux. L'idée maîtresse de cette contribution est que l'identité française ou sahélienne de l'architecte de la FC-G5S importe moins que (i) les déterminismes stratégiques et opérationnels ayant forgé le concept d'opérations de la Force ainsi que (ii) les pesanteurs de son cadre stratégique plus large, dont la combinaison dicte in fine la marge d'appropriation sécuritaire des États du G5 Sahel.

Une marge d'appropriation limitée

Quatre grandes contraintes stratégiques viennent réduire les ambitions de la FC-G5S et consolider le dispositif dans sa dimension transfrontalière :

. Le pilier sécuritaire du G5 Sahel souffre d'une absence de dynamique interne franche et fondée sur une perception commune de la menace. Des équations sécuritaires individuelles et des degrés d'exposition variables au terrorisme et à l'extrémisme violent sont à l'origine de postures stratégiques différenciées. La création de la force multilatérale de sécurisation du Liptako Gourma (janvier 2017) par le Burkina Faso, le Mali et le Niger en réponse à la dégradation sécuritaire dans cette région aura matérialisé la réalité d'un G3 au sein du G5 et sédimenté la FC-G5S dans sa dimension transfrontalière. En octobre 2017, période initialement envisagée pour le plein déploiement de la Force, aucun consensus ne semblait encore avoir été trouvé par les États membres sur les modalités de transition entre les phases du concept d'opérations ;

. Le nord et le centre du Mali ont vocation à constituer la zone de déploiement prioritaire du dispositif dans sa configuration de force d'intervention. La coexistence d'éléments de terrorisme et d'une situation de conflit armé interne soulève toutefois des difficultés juridiques qui imposent aux États du G5 Sahel l'obtention d'une résolution du Conseil de sécurité des Nations unies (CSNU). En particulier eu égard aux cibles de l'emploi de la force : (i) à côté des

groupes terroristes, prolifèrent des groupes armés protégés par le droit international (dont certains sont parties au processus de paix inter-malien) et a priori exclus des cibles légales de la FC-G5S et des autres forces offensives qui opèrent au Sahel ; (ii) la plupart des groupes armés actifs dans l'espace G5 participent aux trafics que la FC-G5S a mandat de combattre ;

. Le déploiement de la force d'intervention sahélienne au nord Mali pose la question de son rôle dans un environnement stratégique caractérisé par une forte présence internationale. L'armée française joue déjà le rôle de force d'intervention rapide en soutien de la MINUSMA et mène des opérations antiterroristes, seule ou en coopération avec l'armée malienne et/ou des milices d'autodéfense. La question de la coordination se pose avec moins d'acuité dans le schéma transfrontalier de la FC-G5S : (i) s'inscrivant dans la droite ligne des OMCT, les opérations de la Force reposeront sur une coordination étroite avec Barkhane ; (ii) le déploiement de la FC-G5S intervient dans une logique de complémentarité soulignée par le CSNU et renforcée par la mise en place de mécanismes appropriés de coordination et d'échange de renseignements ;

. D'importantes difficultés financières et opérationnelles obèrent quasi fatalement la montée en puissance de la FC-G5S dans sa dimension transfrontalière, a fortiori dans sa configuration de force d'intervention. La perspective d'un déblocage au compte-goutte des 420m. d'euros réunis en contributions volontaires fait craindre un engagement en pointillés, oscillant entre les OMCT traditionnelles et des opérations labélisées FC-G5S conduites au gré des saisons de la menace. Au plan opérationnel, exception faite de la Mauritanie, redondance avec les effectifs sahéliens de la MINUSMA et surexploitation de ressources limitées sont la règle. Les moyens matériels et techniques des armées du G5 Sahel restent aussi en deçà des exigences d'une pleine opérationnalisation de la FC-G5S quel qu'en soit le volet, malgré une tendance générale à la modernisation observée ces dernières années.



Le paradoxe de l'appropriation dans la dépendance

Un second ordre de difficultés découle du cadre stratégique global de la FC-G5S et restreint de façon significative la marge d'appropriation sécuritaire. D'une part, celle-ci est paradoxalement tributaire de la coopération militaire avec la France :

. Annoncée en novembre 2015 et créée en février 2017, c'est à la faveur des difficultés rencontrées par Paris au Sahel que la FC-G5S voit son opérationnalisation s'accélérer. La nette dégradation de la situation sécuritaire régionale sous la garde de Barkhane expose les angles morts de l'antiterrorisme français. Elle s'ajoute au fardeau financier du dispositif et aux problèmes découlant de son élongation sur une superficie de 5,2 millions de kilomètres carrés. L'opérationnalisation accélérée du projet stagnant de force conjointe apparaît comme l'élément clé d'une correction stratégique d'ensemble visant à : (i) réduire l'exposition excessive de Barkhane par le transfert d'une partie du fardeau politique de la sécurité régionale aux États du G5 Sahel ; (ii) permettre une ré-articulation du dispositif français par son recentrage sur le Mali et la boucle du Niger ainsi qu'une réduction des effectifs ;

. Si l'assistance de la France aux armées du G5 Sahel est largement perçue comme l'appui exogène d'une entité à l'autre, les forces françaises exécutent leur mission de renforcement des capacités et de soutien opérationnel, non de l'extérieur mais de l'intérieur d'un édifice de sécurité ad hoc dont elles constituent, par leur centralité et leur prépondérance dans le PMCT, les murs porteurs. L'autonomie opérationnelle de la FC-G5S est dès lors inenvisageable dans l'avenir prévisible : (i) aucun des cinq États du cœur sahélien ne possède les capacités militaires, l'influence et la volonté politiques nécessaires pour se substituer à la France ; (ii) les difficultés de coordination et de logistique mises en lumière par l'opération Hawbi confirment l'in vraisemblance du scénario initialement envisagé d'un rôle en retrait de Barkhane dans les opérations de la FC-G5S ;

D'autre part, la coopération avec la France constitue à certains égards un obstacle structurel à une appropriation poussée :

. Nonobstant ses handicaps financiers et opérationnels, le volet de force d'intervention de la FC-G5S entre a priori en conflit avec la mission et le rôle de Barkhane. Les États du G5 Sahel demeurent silencieux là où l'Union africaine, à travers le Processus de Nouakchott, envisageait explicitement une force d'intervention ayant notamment mandat d'« intervenir à l'appui d'éléments de la MINUSMA, en cas de menace grave et imminente, à la demande du Secrétaire général des Nations unies » [1], une mission dévolue aux forces françaises par le CSNU depuis juillet 2013 ;

. En considérant l'appropriation non plus à travers le prisme des moyens militaires mais par celui de leur finalité, à savoir la stabilisation régionale par la pacification prioritaire du Mali, la marge d'appropriation des États du G5 Sahel devient aussi fonction du concours indispensable de l'Algérie. Toutefois, en dépit de coopérations bilatérales relativement soutenues avec ses États membres, la principale puissance régionale se refuse à toute participation directe aux efforts militaires du G5 Sahel : (i) Alger perçoit l'organisation comme un projet français destiné à maintenir des bases militaires françaises à ses frontières ; (ii) le discours officiel préconise une solution afro-africaine aux problèmes de la région et privilégie le cadre fixé par le Processus de Nouakchott à cette fin, ce qui revient en pratique à l'exclusion de la France des

initiatives régionales de stabilisation ou, à tout le moins, à sa marginalisation ;

. La France est dans une large mesure une puissance africaine. Elle entend le rester en raison des impératifs stratégiques globaux qui sont les siens et qui ont érigé sa présence en Afrique en constante et priorité de politique étrangère depuis les indépendances. En 2018, « la France a de fait des responsabilités parce qu'elle a des moyens sur place. C'est l'existence de ces moyens qui crée la responsabilité et les demandes d'empire » [2]. De cette réalité fondamentale à la base de l'interdépendance stratégique entre la France et l'Afrique francophone découle le constat que les moyens français et leur fonction de béquille sécuritaire pour les États de la région sont au nombre des facteurs qui grèvent plus largement l'appropriation sécuritaire, en combinaison avec les défaillances « par construction politique » [3] des appareils de défense et de sécurité nationaux (surveillance de l'opposition politique, gardes prétoriennes, mauvaise gouvernance, clientélisme, ethnicisation, etc.).

Le nécessaire élargissement du paradigme sécuritaire

Les perspectives limitées au plan militaire enjoignent les États du G5 Sahel à élargir le champ de l'appropriation sécuritaire. La re-politisation intégrale des problèmes sahéliens et de l'approche de la question sécuritaire apparaissent comme le véritable enjeu.

À brève échéance, le renforcement du traitement politique du problème terroriste est un impératif. Sans prétendre à l'exhaustivité, un espace considérable existe, par exemple, en matière de lutte contre l'extrémisme violent : le Mali est depuis peu le seul des États du G5 Sahel à disposer d'un plan national formel de lutte en la matière. De même, sans constituer une politique officielle de reflux de l'influence religieuse des monarchies du golfe, la position du Tchad à cet égard se démarque, le gouvernement ayant révoqué par le passé les chartes d'organisations et associations d'obédience salafiste [4]. Dans le cas spécifique du Mali, la dégradation continue de la situation sécuritaire impose l'exploration de modes alternatifs de résolution de conflit. À cet égard, l'exercice par le gouvernement de ses prérogatives souveraines, à l'abri des ingérences extérieures, est primordial. Tout particulièrement en ce qui concerne l'option du dialogue avec les groupes armés maliens se revendiquant de l'Islam.

À plus long terme, la logique d'appropriation sécuritaire ne peut faire l'économie d'une refonte des modalités de gouvernance des États et de la réinvention de mécanismes politiques au sein de projets de citoyenneté inclusifs et en cohérence avec les spécificités politiques, historiques et culturelles des [sociétés sahéliennes](#). L'ouverture d'un tel chantier implique notamment d'aller au delà du nexus sécurité-développement et de ré-appréhender la problématique de la sécurité sur une base nationale. À des degrés variables selon le pays considéré, le sous-développement des régions périphériques sahéliennes est l'expression du délitement de l'État. Il constitue l'ancrage le plus puissant du terrorisme, de l'extrémisme violent et des trafics, ainsi qu'un amplificateur des conflits locaux. Mais la faillite de l'État se traduit également par une série de graves dysfonctionnements dans les centres urbains et politiques (extrême pauvreté, explosion des prix des produits de première nécessité, chômage endémique, défaillance ou inaccessibilité des infrastructures de santé et d'éducation, etc.) et fait le lit d'une défiance ouverte et croissante à l'égard des pouvoirs publics.

À la veille de l'échéance présidentielle 2018, le Mali fait figure de cas d'école en matière de

généralisation de la contestation de l'État, mais les forces centrifuges qui travaillent le pays ont leurs abcès de fixation dans les États voisins, qu'il s'agisse de la révolution bloquée au Burkina, de la question identitaire en Mauritanie, de la gouvernance politique du Niger ou du rejet de la personnalisation du pouvoir au Tchad. C'est dans cette très forte tension sur les appareils politiques sahéliens que se situe la principale menace pour la sécurité, la paix et la stabilité régionales et internationales. Elle exige une réponse politique de fond que seules les collectivités sahéliennes ont la responsabilité et la légitimité d'apporter.

Plus : L'étude complète au format PDF. Djiby Sow, "Force conjointe du G5 Sahel : perspective stratégique sur l'appropriation sécuritaire par les Etats sahéliens"



Copyright Mai 2018-Sow/Diploweb.com

P.-S.

Djiby Sow est chercheur indépendant. Il s'intéresse aux questions de sécurité internationale et de lutte contre le terrorisme, dans la région du Sahel et en Afrique de l'Ouest en particulier. Djiby Sow est l'auteur de *La légalité de l'intervention militaire française au Mali. Contribution à l'étude du cadre juridique de la lutte armée contre le terrorisme international* (L'Harmattan, 2016) et contribue régulièrement à l'analyse de divers sujets de géopolitique et d'actualité internationale. Djiby Sow est diplômé de l'Université de Montréal en science politique et en droit international public. Contact : djiby.sow.umontreal.ca

Notes

[1] UNION AFRICAINE, « Rapport de la commission de l'Union Africaine sur le suivi des dispositions pertinentes de la Déclaration du sommet du 18 décembre 2014 des pays membres du Processus de Nouakchott », 2-4 septembre 2015, Bamako, Mali, p. 15.

[2] Justin Vaïsse, cité dans REPUBLIQUE FRANÇAISE, SENAT, « L'Afrique est notre avenir », Rapport d'information n°104, fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées par le groupe de travail sur la présence de la France dans une Afrique convoitée, 29 octobre 2013, p. 336.

[3] Laurent BIGOT, « Menaces dans le Sahel : ouvrons les yeux ! », Lemonde.fr, 18 janvier 2016.

[4] UNITED STATES OF AMERICA, STATE DEPARTMENT, « Country Reports on terrorism

2016 », juillet 2017, p. 26.